

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n° : P.V. 006-2020</p> <p>Du : 12 décembre 2020</p> <p>Convocation Date : 08 décembre 2020 Affichée le : 08 décembre 2020</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pouvoir : 0</p> <p>Compte rendu Affiché le : 16 décembre 2020</p>
---	--

L'an deux mille vingt, le douze décembre, à neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, 1ère Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Sophie Papon
Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Béatrice Brun Conseillère Municipale,

LA SEANCE EST OUVERTE A 9 heures 30

A - Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau.
Monsieur le Maire propose Madame Béatrice Brun, qui accepte

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Béatrice Brun comme secrétaire de séance.

068-2020 Avis du Conseil Municipal sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur le Préfet a fait parvenir à la commune de Béthemont-la-Forêt la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise pour la période 2020/2026.

A l'occasion de la mise en place de ce dispositif, les services de la préfecture ont identifié 4 communes de plus de 5.000 habitants (L'Isle Adam, Méry sur Oise, Parmain et Mériel) et repris les réalisations suivantes :

- 1 aire permanente d'accueil à L'Isle Adam de 9 places
- 1 aire permanente d'accueil à Parmain de 5 places.

Le nouveau diagnostic fait notamment état :

- De familles sédentarisées sur l'aire de Parmain,
- De ménages situés à Nerville la Forêt qui sont à reloger,
- De familles localisées sur la commune de Méry sur Oise à reloger également.

Si le diagnostic ne prescrit plus, comme il en avait été question, l'obligation d'ouvrir une aire d'accueil à Méry sur Oise, il impose en revanche la réalisation de 60 places de terrains familiaux locatifs (contre 52 figurant dans le pré-diagnostic de mai 2019).

A l'occasion de la phase diagnostic, en mai 2019, Monsieur le Préfet avait interrogé le Président de la CCVO3F, Monsieur Guichard, lequel avait sollicité un sursis de la répartition des terrains familiaux locatifs, lesquels représentaient 72% des terrains localisés sur le secteur ouest du département. Il évoquait notamment le caractère disproportionné de la demande en considération des besoins du territoire, le manque de foncier disponible, les difficultés à atteindre le taux de 25% des logements sociaux et les contraintes imposées par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Il avait également sollicité un complément d'informations. Cette demande est restée sans réponse.

Il apparaît à ce jour que les règles d'installations de ce mode d'accueil sont exigeantes, disproportionnées et onéreuses et qu'il sera particulièrement difficile pour la CCVO3F d'obtenir le financement nécessaire à la mise en œuvre des prescriptions figurant dans la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise.

Monsieur le Maire précise que lors du Conseil Communautaire les élus ont émis un avis défavorable pour la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise présenté par la préfecture du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° 2020/12/08 du 4 décembre 2020

Considérant, que Monsieur le Préfet a fait parvenir le 10 novembre dernier à la Commune de Béthemont-la-Forêt la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise pour la période 2020/2026,

Considérant, que les services de la Préfecture ont identifié quatre communes de plus de 5.000 habitants (l'Isle-Adam, Méry-sur-Oise, Parmain et Mériel) et repris les réalisations (1 aire permanente d'accueil de 9 places à l'Isle-Adam et 1 aire permanente d'accueil de 5 places à Parmain),

Considérant, que ce nouveau diagnostic fait notamment état :

1. de familles sédentarisées sur l'aire de Parmain,
2. de ménages situés à Nerville la Forêt qui sont à reloger,
3. de familles localisées sur la commune de Méry sur Oise, à reloger également.

Considérant, que le diagnostic impose la réalisation de 60 places de terrains familiaux locatifs

Vu, que lors de la phase diagnostic, en mai 2019, Monsieur le Préfet avait interrogé le Président de la CCVO3F.

Vu, que le Président de la CCVO3F avait sollicité un sursis de la répartition des terrains familiaux locatif, au motif que ces derniers représentaient 72% des terrains localisés sur le secteur ouest du département.

Vu, que le Président de la CCVO3F évoquait déjà le caractère disproportionné de la demande en considération des besoins du territoire.

Considérant, qu'à ce jour, les prescriptions figurant dans la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise sont totalement disproportionnées en nombre et en coût et que la CCVO3F ne possède aucunement ni les ressources financières ni les terrains pour réaliser les aménagements prescrits.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Emet, un avis défavorable concernant la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise pour la période 2020/2026,

B - Questions diverses

Pas de questions diverses

<p>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 10h00</p>
--

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2020

068 -2020	Avis du Conseil Municipal sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise
-----------	---